



Discours de Valérie Pécresse

Annonce du plan pour le renouveau des Bibliothèques

Universitaires –

Mardi 17 février 2010

Madame la Présidente de l'Université Paris Sorbonne Nouvelle
(Marie-Christine Lemardeley),

Monsieur le Président de l'Université Paris 13-Nord (Jean-Loup
Salzmann),

Monsieur le Président de l'Association des directeurs des
Bibliothèques Universitaires (Albert Poirot),

Monsieur le Doyen de l'Inspection Générale des Bibliothèques
(Daniel Renoult),

Mesdames et messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire que je suis très heureuse de
vous retrouver ce matin à Bobigny, dans ce bâtiment magnifique des
anciennes imprimeries de l'Illustration. Un site tout à fait unique dans

le patrimoine immobilier de nos universités et qui aujourd'hui fait l'objet d'un plan ambitieux de rénovation.

Un plan dans lequel l'Etat s'est pleinement engagé, à hauteur de plus de 26 millions d'euros pour moderniser les infrastructures du site tout en respectant son architecture exceptionnelle, si caractéristique des années 30. Et ce matin encore, comme à chacune de mes visites à Bobigny, j'ai pu constater avec plaisir les travaux qui ont d'ores et déjà été accomplis.

Car vous le savez, la rénovation de nos universités est depuis bientôt trois ans au cœur de mon engagement pour l'enseignement supérieur et la recherche de notre pays. Avec une ambition forte : donner à nos étudiants, à nos enseignants et à nos chercheurs les meilleures conditions de travail possibles. Pour que nos universités soient des lieux de réussite et d'épanouissement où il est agréable d'étudier, de chercher mais aussi tout simplement de vivre. L'immobilier, c'est aussi un signe de reconnaissance que la nation donne à la communauté universitaire.

Et cette ambition c'est elle encore que nous partageons ce matin, au moment d'évoquer ensemble la modernisation de nos bibliothèques universitaires. Avec là aussi un enjeu essentiel pour les hommes et les femmes qui animent la vie de nos universités.

Et en particulier pour nos étudiants. Pour eux, nous devons construire les bibliothèques dont ils ont besoin. Des bibliothèques modernes et accessibles, notamment aux heures où ils travaillent le plus, c'est-à-dire le soir et le week-end. Pendant les jours fériés aussi et les vacances qui sont bien souvent des périodes que les étudiants privilégient pour préparer leurs examens.

Et n'oublions pas que pour beaucoup d'entre eux, et notamment les plus modestes, les bibliothèques sont les seuls endroits où ils peuvent étudier. C'est là qu'ils peuvent consulter gratuitement les livres et les manuels dont ils ont besoin, et préparer leurs partiels dans les mêmes conditions que leurs camarades.

Par là-même, les bibliothèques sont des instruments formidables pour la promotion de l'égalité des chances et l'ascension sociale. Et c'est pour cette raison aussi qu'elles doivent être modernes et équipées des technologies les plus récentes, pour donner à chaque étudiant les moyens de réussir et de gagner du temps dans son travail.

Les responsables universitaires que vous êtes le savent bien : internet fait désormais partie intégrante de la vie étudiante et universitaire. Et des bibliothèques entièrement numérisées c'est aussi la possibilité

pour nos étudiants et nos chercheurs de travailler en groupe et en réseau et d'accélérer ainsi le partage de leurs connaissances et de leurs travaux.

Chacun de nous peut donc le constater : les bibliothèques sont un enjeu décisif de la modernisation que nous souhaitons pour nos universités. C'est pourquoi je tenais tout particulièrement à remercier Marie-Christine LEMARDELEY et Jean-Loup SALZMANN pour leurs interventions et leur engagement à soutenir à mes côtés un plan ambitieux de modernisation et de développement des bibliothèques universitaires. Permettez-moi à mon tour de vous en présenter les grandes lignes.

A mes yeux, ce plan national doit poursuivre trois grands objectifs :

- **Premièrement**, je souhaite que **la priorité soit donnée aux usagers** dans les bibliothèques: **il faut accueillir mieux, accueillir plus d'étudiants**, c'est-à-dire ouvrir plus de places dans les bibliothèques universitaires existantes, augmenter le nombre de livres en accès libre, élargir de manière décisive les horaires d'ouverture sur l'ensemble de l'année universitaire.
- **Deuxièmement**, je souhaite **aider les étudiants et les chercheurs à bénéficier davantage des nouvelles possibilités du numérique.**

- **Troisièmement**, je souhaite **promouvoir** pour les futures bibliothèques un modèle nouveau, qui favorise des liens renforcés entre pédagogie et documentation et entre documentation et recherche. Ce nouveau modèle s'appuiera sur des espaces de travail accessibles, individuels ou collectifs, et esthétiques. Il devra comporter un nombre plus important d'équipement en technologie de l'information, des possibilités pour brancher partout son ordinateur, des fonds documentaires majoritairement en libre accès et des ressources numérisées. Le lien avec les enseignements y sera renforcé, les fonctions de tutorat pédagogique y seront intégrées, et les horaires d'ouverture très étendus, y compris le week-end. Il va sans dire que ce plan va s'articuler avec le volet numérique du Grand Emprunt.

Ce plan se déclinera en **dix grandes mesures, qui sont autant d'engagements que je prends aujourd'hui devant vous.**

A court terme d'abord, ma priorité ira à **l'élargissement massif des horaires d'ouverture.**

- Dès cette année, **je donnerai les moyens financiers aux bibliothèques universitaires de rester ouvertes pendant les**

vacances de Pâques. C'est une période cruciale, car dans la plupart des cas, il s'agit de la période qui précède immédiatement les examens de fin d'année. Il n'est pas normal que la grande majorité des bibliothèques soient ouvertes sur des horaires réduits voire fermées à cette époque. Je veux permettre à tous les étudiants de réviser dans les meilleures conditions de travail possible. Dès 2010, grâce à des moyens nouveaux, les universités pourront ouvrir deux bibliothèques chacune pendant les vacances de Pâques à hauteur des standards européens, c'est-à-dire au moins 65h par semaine. Environ 200 sites seront concernés dans toute la France.

- De plus, dans les prochaines semaines, **onze bibliothèques feront un pas significatif en matière d'élargissement des horaires d'ouverture hebdomadaire.** Par exemple à Angers, une bibliothèque ouvrira 84 heures par semaine, tout comme à Nice, et à Strasbourg. Ici à Bobigny, la bibliothèque ouvrira 79h et elle sera ouverte le dimanche. Nous travaillons également à l'ouverture le dimanche de la Bibliothèque Sainte-Geneviève dans le Quartier latin et à une augmentation vers 80 heures à Bordeaux et à Toulouse. **Au total, ce seront 31 bibliothèques universitaires en France qui ouvriront plus de 65 heures par semaine en 2010.** Elles ouvriront tard le soir, en allant jusqu'à 23h30 comme la nouvelle bibliothèque de médecine de Cochin

pour l'Université Paris Descartes. **Ces 31 bibliothèques pionnières seront labellisées « NoctamBU ».**

C'est un effort sans précédent, dans lequel j'engage une enveloppe de plus d'un million d'euros. Je remercie tous les personnels des bibliothèques universitaires pour leur implication au profit du service public. J'ajoute que pour leur permettre de mener à bien cet élargissement, je prendrai dans les tous prochains jours un texte réglementaire autorisant les universités à rémunérer les heures supplémentaires des personnels des bibliothèques. Leurs efforts sont importants, leur mobilisation est forte et il m'appartient de reconnaître et de valoriser leur travail.

*

A moyen terme, nous allons aider les étudiants et les chercheurs à bénéficier davantage des nouvelles possibilités du numérique :

- Nous devons **mieux coordonner les achats de documentation électronique** : avec les universités et les organismes de recherche, nous mettrons en place un dispositif national qui définira les besoins prioritaires dans toutes les disciplines. Ce travail s'appuiera sur les opérateurs reconnus comme l'Association Couperin, ou l'agence des bibliothèques de l'enseignement supérieur. Il permettra d'offrir, sur tout le

territoire, une égalité et une continuité d'accès aux ressources entre chercheurs d'une même discipline et permettra de limiter les coûts d'acquisition de l'offre éditoriale. Et s'il faut travailler aussi au plan européen, nous le ferons. Le ministère apportera une impulsion à ce dispositif et proposera, pour une plus grande efficacité, à d'autres ministères et à des acteurs privés de s'y associer.

- Mais il faut aller plus loin. **Je souhaite que les collections patrimoniales des bibliothèques universitaires fassent l'objet, dans le respect des droits d'auteur, d'un plan prioritaire de numérisation** dans le cadre de l'Emprunt national, qui permettra de financer un fonds de 750 millions d'euros pour la numérisation du patrimoine, les bibliothèques universitaires devront en bénéficier.

Nous concentrerons également nos efforts sur **le renforcement de la politique documentaire à tous les niveaux : celui de l'établissement, du site universitaire et au niveau national.**

- **Au niveau de l'établissement**, je souhaite que **l'organisation et la gouvernance** des bibliothèques figure parmi les **premières priorités des contrats quadriennaux** signés entre le ministère et les universités. Nous y intégrerons des objectifs de la rationalisation du fonctionnement des différents centres de documentation d'une même université. Sur ce sujet, l'AERES

enrichira **d'ici l'été** sa méthode d'évaluation sur le sujet documentaire.

- Au-delà des établissements, **c'est sur tout un Campus** que doit se faire la réflexion sur la politique documentaire. Je souhaite que les 5 à 10 campus d'excellence qui seront sélectionnés dans le cadre de l'Emprunt National proposent une organisation et une gouvernance permettant de disposer de bibliothèques universitaires dignes des meilleurs standards internationaux. Il n'y aura pas de Campus d'excellence sans bibliothèque d'excellence. Le cahier des charges pour l'appel à projets pour les campus d'excellence comprendra ces exigences. Seront notamment soutenus : les horaires d'ouvertures étendus, les projets de mise en réseau de tous les services de documentation du Campus, la mutualisation et le partage des ressources, et les projets de délocalisation des collections à distance pour créer plus de places de lecture. Parallèlement, je demande aux établissements et aux PRES de me faire parvenir, d'ici à la rentrée 2010 un bilan des ressources documentaires sur chaque campus et une étude stratégique concernant leur organisation.

- Enfin, pour un pays comme la France, **une cohérence nationale en matière de politique documentaire** est indispensable. Pour que les stratégies des universités soient les plus efficaces

possibles, il convient de renforcer ou de créer des instruments de mutualisation nationale entre enseignement supérieur et recherche. J'ai donc demandé aux directions de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Ministère, et à l'Inspection Générale des Bibliothèques d'élaborer d'ici septembre 2010, en collaboration avec la Conférence des Présidents d'Universités, une stratégie nationale visant la coordination nationale de la gestion documentaire, avec une priorité accordée à la mutualisation des fonds documentaires.

A ce titre, je voudrais saluer le travail exceptionnel de l'inspection générale des bibliothèques, qui nous a aidés à élaborer ce plan. Monsieur le Doyen, cher Daniel Renoult, je vous félicite pour la qualité de vos rapports. Votre dernier rapport sur la comparaison internationale des bibliothèques universitaires, qui sera publié dans les prochains jours, montre les domaines dans lesquelles les bibliothèques universitaires françaises ont besoin de se développer pour rattraper leurs homologues étrangers.

*

Enfin, à plus long terme, **nous allons lancer la création de « bibliothèques du 21^{ème} siècle », sur le modèle des « learning center » anglo-saxons.**

Depuis 2007, plus d'une trentaine de projets de bibliothèques universitaires ont été réalisés ou lancés, grâce à une participation financière de l'Etat dans le cadre du CPER et de l'opération campus permettant plus de 350 millions d'euros d'investissements immobiliers. Parmi les projets les plus emblématiques, je peux citer la bibliothèque centrale de l'université de Marne-la-Valée, dont les travaux sont en cours, la Bibliothèque Nationale Universitaire à Strasbourg, dont la rénovation va débiter, la bibliothèque universitaire des langues et civilisations et le grande bibliothèque du futur campus Condorcet.

Je souhaite que les bibliothèques en cours de réalisation suivent un nouveau modèle, davantage dirigé vers les étudiants. Dans le cadre de l'opération campus parisienne, **un mécanisme financier d'incitation sera créé qui permettra de financer les réaménagements des espaces d'archivage en espaces d'études** pour les bibliothèques universitaires qui ont fait le choix de délocaliser les collections peu consultées. Cette proposition sera développée à l'occasion des conclusions sur le rapport Larrouturou, qui seront rendues dans quelques jours.

Par ailleurs, nous allons encourager **le développement du stockage à distance** pour libérer de l'espace accessible dans les bibliothèques

universitaires. Cette mesure, nécessaire à l'heure du développement du numérique, est particulièrement importante sur les Campus où le foncier ne permet pas d'agrandir les locaux existants. C'est le cas de Lyon, qui propose dans le cadre de l'opération campus un projet d'une capacité de 3 millions de volumes. **En Ile-de-France, j'ai décidé le doublement de la capacité de stockage du Centre Technique des Livres de l'Enseignement Supérieur, et j'ai déjà demandé au rectorat de Paris de lancer les études.**

De plus, afin de permettre aux bibliothèques d'évoluer et de s'adapter rapidement aux nouveaux besoins et aux nouvelles organisations des universités, nous allons **revoir la réglementation des services inter-établissements de coopération documentaire (SICD)**. La direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Ministère, et l'Inspection Générale des Bibliothèques élaboreront en concertation avec la CPU un projet de réforme d'ici la rentrée 2010.

Enfin, l'inspection générale des bibliothèques sera chargée de **d'élaborer un guide des bonnes pratiques présentant les caractéristiques et les avantages des « bibliothèques du XXIème siècle » et étudier les projets susceptibles d'émerger dans les grandes villes universitaires.** Le rapport de l'Inspection Générale des

Bibliothèques sur les « learning center » constitue la pierre angulaire de ce travail.

Mesdames et messieurs, vous le voyez, c'est encore un très beau chantier qui est devant nous, au cœur duquel il y a le livre, qui est le premier outil du savoir, l'outil par excellence de sa transmission. Ces changements sont la marque de la nouvelle université française, qui sera plus visible et plus forte dans la concurrence internationale.

Je vous remercie.